



ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

PROJET
PEDAGOGIQUE

portail-animation.ufcv.fr



ANNÉE 2020-2021

SOMMAIRE

Prélude

Actualités

1. Descriptif de l'Accueil de Loisirs

- 1- Nature de l'accueil de loisirs
- 2- Coordonnées de l'organisateur
- 3- Date, lieu et horaires de l'accueil de loisirs
- 4- Le nombre et l'âge des enfants
- 5- Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences
- 6- Les locaux
- 7- Le thème dominant

2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

3. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe

4. Les activités

- 1- Quelles activités sont proposées ?
- 2- Pourquoi ces activités ? Qui les propose ? Qui les choisit ? Avec quels moyens ?
Quand se déroulent-elles ?
- 3- Quelle est la place de l'enfant dans le choix des activités ?

5. La vie quotidienne

- 1- Le périscolaire
- 2- Le mercredi

6. Aménagement de l'espace

- 1- Espaces intérieurs
- 2- Espaces extérieurs

7. Le fonctionnement de l'équipe d'animation

- 1- La journée type de l'équipe d'animation
- 2- Les différents rôles de chacun
- 3- Les réunions
- 4- La formation
- 5- Règlement intérieur

8. Partenaires et communication

Prélude

Le rôle de l'accueil de loisirs et périscolaire de Poulainville est d'accueillir les enfants tout en favorisant leur bien-être. Il nous est donc apparu indispensable de réfléchir à notre pratique professionnelle pour proposer un accompagnement et des activités de qualité au quotidien. Pour ce faire, nous identifions régulièrement les besoins de l'enfant et cherchons à apporter des réponses les plus adaptées possibles et proches de ces besoins, en termes de pratiques professionnelles, de conduites, d'actions et d'organisations.

Ce travail a été retranscrit dans ce document, nommé Projet Pédagogique. Il sert de cadre de référence à chaque membre de l'équipe et favorise une meilleure cohérence dans les pratiques et réponses apportées aux enfants. Il est également « le mode d'emploi » de l'accueil de loisirs périscolaire. Son élaboration, ainsi que le fait de l'ajuster au fur et à mesure des évolutions et besoins a permis à chaque personne intervenante au sein de la structure de prendre de la distance par rapport aux pratiques mise en place.

Celui-ci est à disposition des familles via le portail famille et à l'accueil de loisirs.

Actualités

Suite au contexte sanitaire, certaines actions menées, projets ou encore animations évolueront.

Afin de limiter au maximum la propagation de la Covid-19, nous suivrons le protocole sanitaire et nous mettrons en place des mesures complémentaires pour protéger chacune des personnes intervenantes et présentes dans les locaux.

Un lavage de main à l'arrivée et au départ des enfants sera effectué, ainsi qu'avant et après le repas, une activité ou encore le passage aux sanitaires.

Chaque objet ou jeu utilisé sera désinfecté ou isolé pendant au moins 24 heures comme le prévoit le protocole sanitaire. Dans la mesure du possible, le matériel sera par classe afin de suivre le protocole de l'école, qui diffère en certains points du nôtre.

Concernant l'arrivée des enfants avec leurs familles, ils seront accueillis à la grille d'accès de l'accueil de loisirs par le directeur ou un animateur qui amènera les enfants dans leurs groupes respectifs afin de limiter les contacts avec les autres groupes.

Vous trouverez en annexe une fiche d'information concernant le port du masque ainsi que la procédure à tenir en cas de cas contact ou suspicion Covid.

Le protocole est également mis en annexe à la fin de ce projet pédagogique.

Par conséquent ce projet n'est pas figé et sera à être modifié et ajusté tout au long de la période d'accueil.

Récemment l'UFCV à actualisé son projet associatif. Celui-ci repose désormais sur quatre grands piliers : l'engagement, la solidarité, l'éducation et la transition écologique.

A la suite de ce travail le projet éducatif sera retravaillé également.

Les projets pédagogiques des différents accueils vont alors évoluer.

Nous allons continuer baser nos actions en fonctions de ces grandes idées.

Introduction

L'accueil de loisirs et périscolaire de Poulainville met en place des actions autour de l'écologie, du développement durable, de l'éco-citoyenneté et de l'anti-gaspillage.

Afin de rester dans cet optique, nous nous efforçons d'imprimer le moins de document possible.

Les dossiers animateurs, ainsi que tous les affichages non nécessaires ne sont pas imprimés pour respect de cet engagement.

1. Descriptif de l'Accueil de Loisirs

1- Nature de l'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs Paul Langevin a été créé en 2005 et est géré depuis Janvier 2016 par l'UFCV.

La nature du centre est un Accueil de Loisirs.

2- Coordonnées de l'organisateur

Union Française des Centres de Vacances, Délégation Haut-de-France, antenne d'Amiens, 660 bis route d'Amiens bâtiment 2 - 80480 DURY.

L'adresse mail est ufcvhautdefrance@ufcv.fr et le téléphone est le 03.22.33.69.69

3- Date, lieu et horaires de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert du mardi 1er Septembre 2020 au mardi 6 Juillet 2021.

L'accueil de loisirs est situé Ruelle Auguste Tiot Louis Marthe, sur le même site que l'école élémentaire.

Les horaires d'ouverture du Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi sont :

- 7h30 – 8h30
- 12h00 – 13h30
- 16h00 – 19h00

Les horaires du mercredi sont de 8h à 18h30.

4- Le nombre et l'âge des enfants

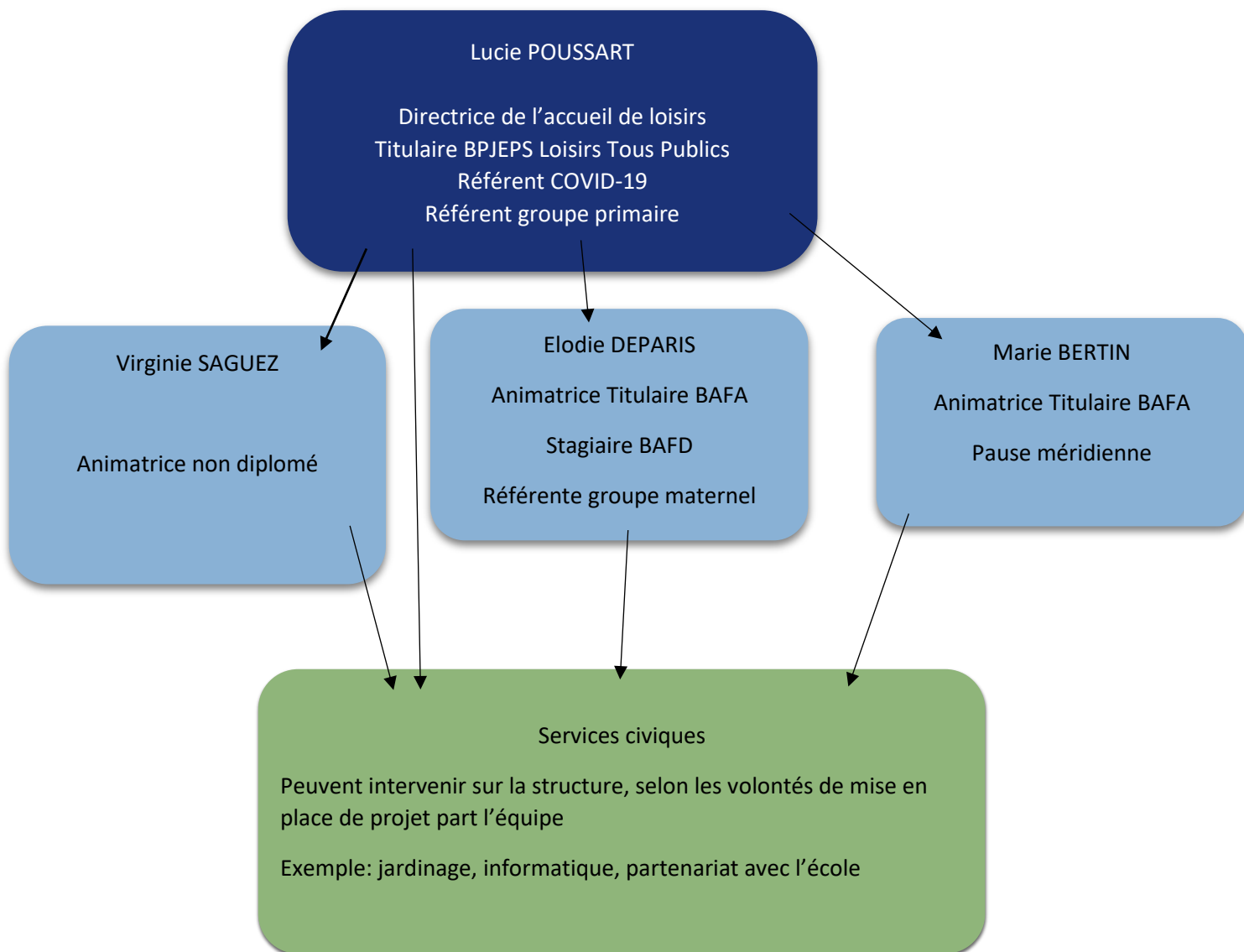
Notre structure accueil des enfants âgés de 2 à 11 ans, de toutes catégories sociales et de toutes origines.

Chez les moins de six ans, nous comptons environ une vingtaine d'enfants tout comme chez les plus de six ans.

Les enfants seront répartis par groupes :

Les maternels et primaires, la coupure se faisant au passage en CP.

5- Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences



Intervient également sur la structure du personnel d'entretien et de restauration, sous la gestion de la mairie.

6- Le thème dominant

Le thème pour l'année 2019-2021 est « le voyage dans le temps ».

Il se décline de la manière suivante :

Septembre – Novembre 2019 : la Préhistoire

Décembre 2019 : Noël

Janvier – Avril 2020 : L'Antiquité

Septembre – Novembre : le Moyen-Âge

Décembre : Noël

Janvier – Avril : Les temps modernes

Avril – Juillet : Époque contemporaine

2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

Les objectifs du projet éducatif de l'UFCV sont les suivants :

- L'accueil de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre
- L'accueil de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).
- L'accueil de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants.

L'accueil de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement.

3. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe

- **Encourager et inciter l'enfant ainsi que l'animateur à s'affirmer par le biais d'activités créatives et ludiques valorisant le choix.**

Comme nous le savons, l'accueil de loisirs périscolaires est un mode de garde pour les familles. De ce fait, les enfants ne font majoritairement pas le choix de participer aux différents temps d'accueil. Afin que cette participation ne devienne pas un poids pour ce dernier, nous allons lui laisser le choix de certaines activités qu'il souhaite faire. Selon les groupes, les enfants pourront même avoir un budget donné et planifier leur activité, transport, repas... Ainsi, ils deviendront acteur de ses vacances.

Les enfants pourront choisir l'activité à laquelle ils veulent participer par la mise en place d'ateliers et de projets d'animation dis « à la carte ».

Cette mise en place d'atelier « à la carte » permet à l'enfant de se sentir « acteur » de ses vacances et donne à l'équipe d'animation la possibilité de diversifier son panel d'activité pour en proposer chaque jour des différentes.

La mise en place de coins permanents « ouverts » sur la journée ;

- coin lecture,
- coin jeu de construction,
- coin jeu de société...

Viendront enrichir les activités de la journée.

Les enfants auront également le choix de s'y rendre ou pas, et d'aller d'un espace à un autre en toute liberté.

Un coin « calme » est aménagé pour les enfants qui ne souhaitent pas prendre part à ces activités.

- **Cultiver l'intérêt chez l'enfant de vivre des moments en collectivité.**

L'accueil de loisirs périscolaire peut être, surtout pour les nouveaux usagés, considérés comme des micro-territoires où les disparités sociales sont appréhendées et régulées dans le meilleur respect des uns et des autres, où les enfants et adolescents inscrits dans un environnement de diversité sociale et culturelle s'entraînent à partager harmonieusement leur lieu de vie. De ce fait, nous nous devons de mettre en place des animations afin de cultiver cet intérêt pour chacun de prendre part à ces moments de collectives.

Outre les temps de repas et de goûter, nous mettons en place au minimum deux ateliers cuisine semaine, que ce soit pour la création de pâtisserie pour le goûter ou encore la préparation d'un repas sur le temps du midi pour les mercredis.

Mise en place de grands jeux costumés par l'équipe d'animation permettant de réunir tous les enfants d'un même groupe sur un temps d'activité ou l'animateur est force de proposition.

- **Nourrir la curiosité naturelle de l'enfant par le biais de l'imaginaire.**

Décoration de l'accueil de loisirs afin que les enfants entrent dans un univers donné. Il faut que l'enfant soit attiré par cet imaginaire et qu'il y reste tout au long de la journée, mais qu'il en sorte en quittant l'accueil le soir.

Mise en place d'un coin conte, pour les petits et les grands, où les enfants auront accès librement à un échantillon de livres divers pour leur âge. A plusieurs moments de la journée, des temps calme pourront être mis en place où les enfants qui le souhaitent se retrouvent autour d'un conte ou d'un récit raconté par eux même, et/ou animé par un animateur.

Mise à disposition de jeux et matériel pour que chacun exprime sa créativité...

4. Les activités

1- Quelles activités sont proposées ?

Des activités sportives, créatives, ainsi que des grands jeux seront proposées aux enfants pendant les temps d'activités.

Les activités proposées seront en lien avec le thème de la période.

Des activités autonomes seront également présentes tout au long de l'année.

Des projets peuvent être mis en place tout au long de l'année par les animateurs.

2- Pourquoi ces activités ? Qui les propose ? Qui les choisit ? Avec quels moyens ? Quand se déroulent-elles ?

Ces activités sont mises en place afin de sensibiliser les enfants et familles à divers sujets d'actualités (développement durable, écologie, écrans...)

Elles sont proposées par l'équipe d'animation aux enfants. Les enfants s'y inscriront selon leurs choix et leurs envies.

Ces activités se dérouleront dans les locaux de l'accueil de loisirs ou dans les espaces extérieurs de la mairie de Poulainville, comme la serre communale, la salle informatique mise à disposition par la Mairie.

3- Quelle est la place de l'enfant dans le choix des activités ?

C'est l'enfant qui choisit dans quelle activité il souhaite s'inscrire. Son choix est donc primordial. Nous n'oublions pas que l'accueil de loisirs doit rester un lieu et un moment de plaisir pour l'enfant. Les animateurs peuvent également leur demander les activités qu'ils souhaiteraient faire, que ce soit la semaine ou le mercredi.

5. La vie quotidienne

1- le périscolaire

a. journée type

Créneaux	Temps
7h30/8h30	Temps d'accueil <i>Arrivée échelonnée des enfants</i> <i>Activités libres de temps calme</i>
12h00/12h45	Temps de repas
12h45/13h30	Temps d'activités : jardinage, informatique, jeux libre, activités à thème
16h00/16h45	Goûter en autonomie <i>Départ échelonné</i>
16h00/19h00	Temps de sortie et d'activités : jardinage, informatique, jeux libre, activités à thème, devoir en autonomie <i>Départ échelonné</i>

b. Périscolaire matin

Le temps d'accueil du matin est de 7h30 à 8h30. Les enfants arrivent selon des horaires échelonnés. Il n'y a pas d'inscription à faire pour les familles.

Les enfants ont le choix des activités : jeux de société, jeux de construction, jeux calme Ils peuvent également ne rien faire s'ils le souhaitent. Les enfants peuvent prendre leur petit déjeuner à l'accueil si celui-ci n'a pas pu être pris à la maison et s'il est fourni par les familles.

Au minimum 2 animateurs sont présents dans les locaux. Ils accueillent les enfants et font le relais entre les familles et l'école. Ils sont garant du calme des activités, et du rythme de l'enfant avant l'école. C'est aux animateurs d'amener les enfants à l'école à l'heure. Pour les petits 8h20 par l'entrée maternelle et pour les grands 8h30 par l'entrée primaire. Les animateurs déposent les enfants dans les classes.

c. la pause méridienne

La pause méridienne est de 12h00 à 13h30. Pendant ce temps les enfants prennent leur repas à la cantine. Des activités sont mise en place par les animateurs avant le retour à l'école. L'inscription est à faire auprès de la Mairie par les familles, hors mercredi et vacances scolaire, où l'inscription se fait directement via le portail famille.

Les animateurs vont chercher les petits, moyens et grandes sections, dans leur classe, et les emmènent jusque leurs cantine, où ils sont installé sur du mobilier adapté. Ils sont installés par classe. L'animateur serre les enfants à table. Il est là pour les aider à manger si besoin mais ne doit pas faire à leur place. Il débarrasse la table à la fin du repas.

Un animateur va chercher les grands qui mangent à la cantine dans leur classe. Ils sont installés à leur cantine par classe, et les classes toujours aux mêmes tables. L'animateur serre les enfants à table. Il peut les aider au cours du repas, mais ne doit pas faire à leur place. A la fin

de chaque plat, les enfants empilent leurs assiettes puis leurs couverts et verres, à la fin du repas, au milieu de la table pour que l'animateur débarrasse. Les enfants sortent de table lorsque leur table est complètement débarrassée.

Les distances de sécurité et règles sanitaire appliquées sur la pause méridienne sont en accord avec le protocole sanitaire en vigueur.

L'animateur ne force pas un enfant à manger mais l'incite. Cependant si un enfant n'a pas voulu manger pour quelques raisons que ce soit, il n'aura pas plus de pain ou plus de dessert que les autres enfants, par soucis d'équité. Les familles seront informées le soir même que l'enfant n'a pas mangé le midi et la raison de ce refus, pour qu'une solution puisse être trouvée avec eux.

Au cours du repas les animateurs sont garant du calme dans la cantine, cependant, ils ne demanderont pas le silence complet. En effet les enfants sortent de plusieurs heures de classe, où ils sont obligés de rester calme et silencieux. Les cantine est pour eux un moment d'échange et de parole.

Après le repas, des activités sont proposées aux enfants par les animateurs. Il peut s'agir d'activités manuelles, culinaire, jeux de société Les activités calmes sont privilégiées pour offrir aux enfants un temps calme après le repas, et avant le retour à l'école.

Les animateurs emmènent les petits dans leur classe à 13h20 par l'entrée maternelle. Les grands sont emmenés à 13h30 dans leur classe, par l'entrée des primaires.

d. Péricolaire matin

Le temps du soir commence à 16h00 et se termine à 19h00. L'animateur va chercher les petits et les grands dans leurs classes pour les amener à l'accueil. Il n'y a pas d'inscription à faire par les familles.

Le temps du soir est l'occasion pour les enfants présents de prendre le goûter. Il peut être composé de gâteaux fait en atelier cuisine, de fruits, produits laitiers, eau ou boissons selon les occasions. Les enfants ont le droit de prendre leur propre goûté, cependant s'ils choisissent de prendre le leur ils n'auront pas celui du centre, par soucis d'équité envers les autres enfants.

Les activités proposées sont variées. Cela peut être des activités culinaires, (pour le goûter ou pour que les enfants ramènent leur préparation chez eux) manuelles, sportives ou encore culturelles. Des ateliers proposés par des services civiques sur des activités spécifiques, peuvent être mis à disposition des enfants.

Pour les familles et enfants qui le souhaitent, l'accueil du soir peut également être le moment pour faire les devoirs. Un espace calme sera alors aménagé pour les enfants concernés. L'animateur a alors un rôle accompagnateur de l'enfant.

Le départ des enfants se fait de manière échelonné.

2- Le mercredi

Le mercredi les enfants sont accueilli la journée de 8h00 à 18h30.

Créneaux	Temps
8h00/9h30	Temps d'accueil <i>Arrivée échelonnée des enfants</i> <i>Activités libres de temps calme</i>
9h30/9h45	Présentation de la journée et des activités de la matinée
9h45/11h45	
11h45/12h00	Temps de sortie, avant repas <i>Départ échelonné</i>
12h00/12h45	Temps de repas
12h45/13h45	Temps d'accueil <i>Arrivée échelonnée des enfants</i> <i>Activités libres de temps calme</i>
13h30/15h00	Sieste pour les enfants le souhaitant et sur demande des parents
13h45/14h00	Présentation des activités de l'après-midi
14h00/15h45	Temps d'activités
15h00/15h45	Temps d'activités pour les enfants revenants de la sieste
15h45/16h00	Préparation du goûter
16h00/16h45	Goûter en autonomie <i>Départ échelonné</i>
16h45/18h30	Temps de sortie <i>Départ échelonné</i>

Le mercredi est une pause dans la semaine pour les enfants. Il leur permet de couper avec le rythme de l'école et de passer un moment convivial avec leur camarade à l'accueil de loisirs. Un planning est prévu par les animateurs à chaque période. Celui-ci est envoyé aux familles.

Les enfants ne sont pas obligés de venir la journée. Ils peuvent venir à la demi-journée avec ou sans repas. Une inscription par les familles est obligatoire pour les participations aux activités du mercredi. L'inscription se fait via le portail famille de l'UFCV. Les familles doivent réserver au plus tard le dimanche précédent le mercredi. Pour l'inscription, se reporter au document « s'inscrire ».

Les activités proposées sont diverses et variées pour pouvoir répondre aux attentes d'un maximum d'enfants. Elles seront centrées sur le choix de l'enfant. Le planning sera fait avec eux pour qu'ils puissent proposer des activités qui leur plaisent et auxquelles ils ont envie de

participer. Plusieurs activités peuvent également être proposées par les animateurs, pour que les enfants choisissent celle qui répondra le mieux à leurs attentes.

Des sorties peuvent également leur être proposé à raison de 2 par période.

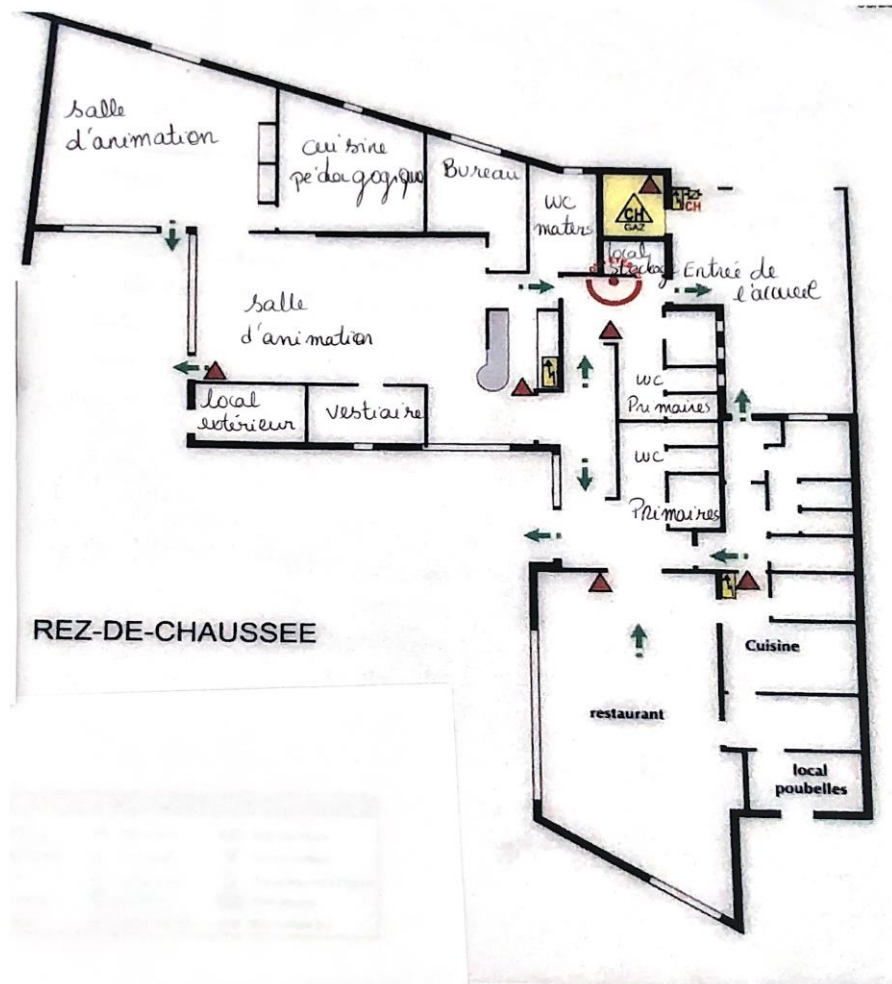
Parmi les temps fort du mercredi nous retrouvons le temps calme et la sieste. La sieste n'est pas une obligation. Il ne faut pas qu'elle soit vue comme une punition. S'ils le désirent, les grands peuvent aller à la sieste également mais seront séparés des petits. Un temps calme sera proposé aux enfants ne faisant pas la sieste. Il n'y a pas d'horaire limite à respecter pour la sieste, cela va dépendre du besoin de l'enfant.

6. L'aménagement de l'espace

1- Espaces intérieurs

Les espaces intérieurs sont composés de manière suivante :

- Une salle d'animation primaire
- Une salle d'animation maternelle
- Une salle de restauration
- Des sanitaires primaires filles
- Des sanitaires primaires garçons
- Des sanitaires maternels
- Un vestiaire
- Un bureau de direction
- Une cuisine pédagogique
- Un local de rangement



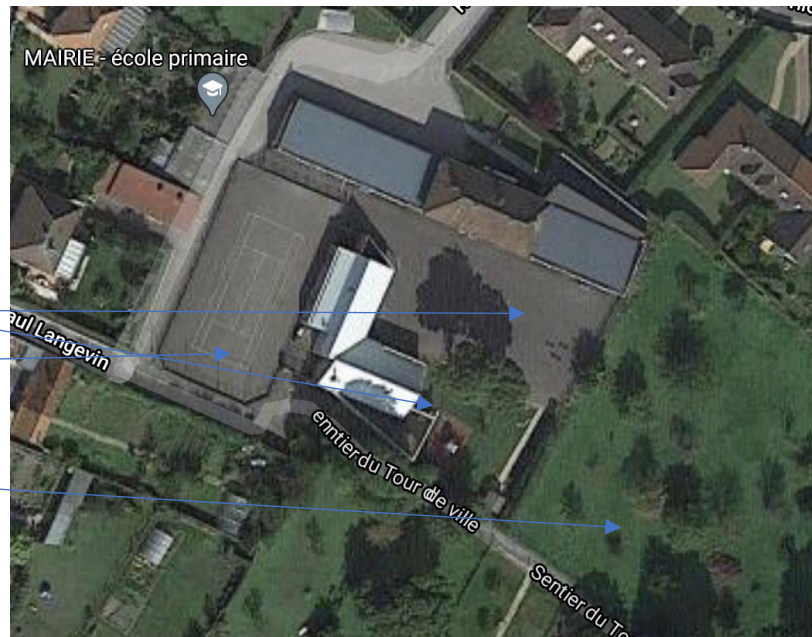
2- Espaces extérieurs

Les espaces extérieurs sont composés de manière suivante :

- Un local de rangement
- Une cours extérieur
- Un terrain de tennis

Nous avons également à disposition une salle multisports.

Tous les locaux sont adapté et accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le nettoyage des locaux est effectué une fois par jour par le personnel d'entretien, hors horaires d'ouverture de l'accueil. Le nettoyage est fait en accord avec le protocole sanitaire en vigueur.

7. Le fonctionnement de l'équipe d'animation

1- La journée type de l'équipe d'animation

Horaires	Déroulement
7h25	Arrivée des animateurs du périscolaire matin ; ils préparent les salles et mettent à disposition des jeux pour les enfants.
7h30 – 8h30	Accueil échelonné des enfants ; l'animateur réceptionne l'enfant auprès des familles et lui propose des jeux. Avant son départ, il est garant du rangement des locaux.
11h55	Arrivée des animateurs de la pause méridienne. Ils préparent et met en place ses activités.
12h00 – 13h30	Pause méridienne et prise de repas pour les enfants. L'animateur ne mange pas avec les enfants. Il veille au calme et au respect. Propose ensuite des activités adapté et propice au temps calme.
15h55	Arrivée des animateurs du soir ; ils préparent l'arrivée des enfants en mettant en place le goûter (bouteilles, verres, nourriture)
16h00 – 19h00	Il va chercher les enfants à l'école. Il est le relais entre l'école les familles. Il propose des activités varié et adapté à son groupe.

2- Les différents rôles de chacun

a. Le rôle de la direction

La directrice construit, en collaboration avec son équipe d'animation, le projet pédagogique. Elle est en charge de la coordination de l'ensemble de l'équipe, elle a un rôle de formation et de suivis auprès des animateurs, qu'ils soient stagiaires ou diplômés.

Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière et matérielle)
Elle détermine ce qui est négociable et non négociable pour l'organisation de l'accueil. Elle associe également différents partenaires au sein de l'accueil et en gère les relations.

b. Le rôle de l'animateur

L'animateur a pour mission de mettre en place des activités dans le cadre de projet concret. Il est là pour accompagner l'enfant et le jeune dans son développement personnel, et au sein de la société. Il est garant de sa sécurité physique, morale et affective.

Il est force de proposition, respecte les enfants en tant qu'individus et sait s'adapter.

Il peut adopter plusieurs postures dans une journée

- Jouer avec les enfants ;
- Faire jouer les enfants ;
- Donner à jouer aux enfants ;
- Laisser jouer les enfants ;

C'est également un référent auprès des familles. Il adopte une posture et un langage adapté à chaque situation.

c. Le rôle de l'assistant sanitaire

Au sein de l'équipe, un animateur formé au premier secours, sera nommé assistant sanitaire.

Voici les missions qu'il aura en charge :

- Responsabilité de l'infirmier, du suivi sanitaire, des soins et de la vérification des trousseaux pharmaciens ;
- Accès aux traitements des enfants, sous ordonnance médicale uniquement, fournis par les familles ;
- Le recensement des particularités médicales des enfants des enfants et information auprès de l'équipe ;
- Prévention sanitaire auprès des enfants ;
- Responsabilité de la tenue du cahier d'infirmier ;
- Référence santé auprès des familles.

d. Le rôle du référent COVID-19

Au sein de l'équipe, un animateur formé au premier secours, sera nommé référent COVID-19, pour l'année scolaire. Il peut être différent de l'assistant sanitaire. Voici les missions qu'il aura en charge :

- Information auprès des enfants et du reste de l'équipe sur les gestes barrières à respecter avec les autres groupes ;
- Prévention sanitaire relative à la COVID-19 ;
- Gestion d'un cas de suspicion de COVID-19 ;
- Alerte en cas de débordement au niveau des règles d'hygiène ;

3- Les réunions

Chaque semaine, une réunion de préparation de 2h00 est planifiée pour l'équipe d'animation. Celle-ci permet de réfléchir, planifier et préparer les activités pour tous les temps de l'accueil. Elle est également l'occasion de préparer la décoration des différentes périodes, rencontrer les différents personnels si besoins...

Au minimum une fois par période, une réunion pédagogique est organisée avec l'équipe. Celle-ci permet de se questionner sur nos pratiques pédagogiques, de parler de projet et de l'organisation de la période à venir.

4- La Formation

Une fois par an, un entretien annuel est proposé à chaque personnel. C'est le moment pour eux de faire le point sur l'année qui vient de s'écouler et de demander des formations s'ils le désirent.

Tous les 2 ans un entretien professionnel est proposé à chaque personnel. Il se fait avec le N+1 et N+2.

Tout au long de l'année, lors de réunions de préparation, des formations continues peuvent également être mises en place sur des sujets précis.

6- Règlement intérieur

a. Les temps de pauses

Le temps de pause permet à l'animateur de se ressourcer, il est nécessaire pour lui de prendre une pause au cours de la journée.

Cependant ayant des horaires coupés tout au long de la journée, hors mercredi, les animateurs ne travaillant pas plus de 3 heures consécutives, ils peuvent prendre leur pause hors horaire d'accueil.

Pour le mercredi, ils peuvent prendre une pause avant le début des activités, avant le repas, après le repas, et pendant l'accueil du soir.

Lors de la prise d'une pause les autres animateurs de l'équipe doivent toujours être prévenus et cela ne doit pas empêcher la continuité de l'accueil.

b. Utilisation du téléphone

Le téléphone ne doit être utilisé que dans un cadre professionnel. Il n'est pas autorisé pour des communications personnelles (hors temps de pause ou urgence)

Il peut être utilisé pour faire des recherches pour des activités ou pour prendre des photos des enfants qui possèdent le droit à l'image.

Les photos peuvent être prises avec des filtres mais ne doivent en aucun cas apparaître sur des réseaux sociaux.

c. Les tenues vestimentaires

Aucune tenue réglementaire et identique sera demandé aux animateurs et personnels intervenant sur la structure. Cependant la tenue ne doit pas freiner la mise en place d'activité de quelques natures que ce soit. Celle-ci doit rester décente aux yeux de tous (enfants, familles, partenaires)

Lors de sortie, une tenue adéquate permettant la pratique des activités proposées sera demandée aux animateurs.

Pour les sorties à la piscine ou à la mer, où un maillot de bain est nécessaire, un maillot de bain une pièce est obligatoire pour les femmes. Un maillot de bain 2 pièces type sport pourra être toléré. Tout autre maillot sera interdit.

Pour les hommes un short ou caleçon de bain sera recommandé.

d. Le cadre de lois

Au sein de l'accueil, il est strictement interdit de :

- Consommer de l'alcool ou d'être en état d'ivresse dans l'enceinte de la structure ;
- Fumer dans l'enceinte de la structure ;
- Consommer des substances illicites ou venir sous leurs emprises.

Si ces mesures ne sont pas respectées, des sanctions seront prises. Elles peuvent aller de la rupture de contrat à la sanction pénale.

8. Partenaires et communication

L'UFCV est l'organisateur de l'accueil de loisirs et à la fonction d'employeur.

Il est donc le premier partenaire de l'accueil de loisirs.

La communication auprès de l'UFCV se fait principalement par le coordinateur d'animation territoriale Mr Aurélien Holleville.

Il est l'interlocuteur direct de la direction et de l'équipe d'animation. Nous pouvons également interagir plus directement avec le logisticien.

La commune de Poulainville nous met à disposition les locaux.

C'est elle qui a fait appel à l'UFCV pour l'organisation de l'accueil.

Parmi les différents interlocuteurs de la mairie les principales sont Mme Domont, adjointe au maire, et Mme Caridroit, secrétaire de mairie.

La communication se fait de manière régulière, par des visites à la mairie.

Ce sont aux familles et aux enfants, que nous avons à faire en premier lieux.

Pour la communication envers les familles, celle-ci se fait principalement par mail.

Les plannings et toutes informations importantes leurs sont transmise par ce biais.

Pour les dates d'ouvertures et les horaires un panneau d'affichage est disponible à l'entrée de l'accueil de loisirs.

La communication est également faite de manière directe lorsque cela est possible pour les animateurs et les familles.